

Great-West Lifeco annonce un privilège de conversion visant les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans, série N

Winnipeg, le 5 novembre 2015... Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco ») a annoncé aujourd'hui qu'elle n'entend pas exercer, le 31 décembre 2015, son droit de rachat relativement à ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans, série N (les « actions de série N »), en circulation. Par conséquent, sous réserve de certaines conditions, les détenteurs des actions de série N ont le droit de convertir, le 31 décembre 2015, la totalité ou une partie de leurs actions de série N en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série O (les « actions de série O »), à raison de une pour une. Un avis officiel relatif au droit de convertir des actions de série N en actions de série O sera envoyé au détenteur inscrit des actions de série N conformément aux droits, privilèges, restrictions et modalités visant les actions de série N. Les détenteurs d'actions de série N qui n'exercent pas le droit qui leur est conféré de convertir leurs actions de série N en actions de série O à cette date conserveront leurs actions de série N.

Le droit de conversion précité est assujéti aux modalités suivantes : i) si Lifeco détermine, à la suite de telles conversions, qu'il y aurait moins de un million d'actions de série O en circulation au 31 décembre 2015, aucune action de série N ne peut être convertie en une action de série O, et ii) autrement, si Lifeco détermine, à la suite de telles conversions, qu'il y aurait moins de un million d'actions de série N en circulation au 31 décembre 2015, toutes les actions de série N restantes seront alors converties d'office en actions de série O à raison de une pour une le 31 décembre 2015. Dans un cas comme dans l'autre, Lifeco remettra un avis écrit à cet effet à tout détenteur inscrit visé par les modalités précitées, au plus tard le jeudi 24 décembre 2015 inclusivement.

Le taux de dividende applicable aux actions de série N pour la période de cinq ans commençant le 31 décembre 2015 et prenant fin le 30 décembre 2020, ainsi que le taux de dividende applicable aux actions de série O pour la période de trois mois commençant le 31 décembre 2015 et prenant fin le 30 mars 2016, seront déterminés le mardi 1^{er} décembre 2015 et un avis écrit en ce sens sera remis le même jour au détenteur inscrit des actions de série N.

Les propriétaires réels d'actions de série N qui souhaitent faire convertir leurs actions de série N en actions de série O devraient communiquer dans les plus brefs délais avec leur courtier ou autre propriétaire apparent pour s'assurer de faire appliquer leurs directives afin de garantir que le détenteur inscrit des actions de série N peut respecter l'échéance fixée pour exercer le droit de conversion, soit le mercredi 16 décembre 2015 à 17 h HE.

Lifeco pourrait racheter les actions de série N, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, contre un montant de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés. En outre, Lifeco pourrait racheter les actions de série O, en totalité ou en partie, après le 31 décembre 2015, contre un montant de 25,50 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés, sauf si ces actions de série O sont rachetées le 31 décembre 2020 ou le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. Dans un tel cas, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés.

.../2

Les actions de série N et les actions de série O n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée, ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État. Les actions de série N et les actions de série O ne peuvent pas être offertes, vendues ni livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ni à une personne des États-Unis ou pour son compte. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat relativement à de tels titres aux États-Unis.

Great-West Lifeco Inc. (TSX:GWO) est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Great-West Lifeco exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie par l'intermédiaire de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, d'Irish Life, de Great-West Financial et de Putnam Investments. Great-West Lifeco et ses compagnies gèrent un actif consolidé de 1,2 billion de dollars* et sont membres du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power.

**Actif en date du 30 septembre 2015*

Non destiné à des fins de distribution à des services de fil de presse ni à des fins de diffusion aux États-Unis.

- fin -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Marlene Klassen, ARP,
Vice-présidente adjointe, Service des communications
204 946-7705